

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

2022-29

L'an deux mil vingt-deux le 8 Décembre à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Orianna. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. METRAL Sylvie. MORVAN-BARTHES Corinne. MUNOZ Véronique. PERRIER Clarisse.

Pouvoirs : BOISSON Guillaume donne pouvoir à AFFOLE Stéphane
KERCRET-FERNANDES Patricia donne pouvoir à MERMOZ Patricia
VAGNARD Aurélie donne pouvoir à GRILLET Pascale

Secrétaire de séance : Véronique MUNOZ

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal du 03/11/2022
- 2 - Délibérations
 - 2.1 Décision modificative N° 1 – Budget principal
 - 2.2 Décision modificative N° 1 – Budget Chauffage bois
 - 2.3 Décision modificative N° 2 – Budget principal
 - 2.4 Admission en non-valeur
 - 2.5 Instauration de la tarification sociale au restaurant scolaire
 - 2.6 Convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG74
- 3 - Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal du 03 novembre 2022

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 Décision modificative N° 1 – Budget Principal

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, lors de l'adoption du budget principal 2022, avait décidé de verser une participation de 9 900 € au budget fonctionnement de la chaufferie bois. Compte-tenu de dépenses supplémentaires en section de fonctionnement, il convient de verser une participation globale de 20 000 € au lieu des 9 900 € initialement prévus. Adopté à l'unanimité.

2.2 Décision modificative N° 1 – Budget Chauffage bois

Madame le Maire fait part à l'assemblée de dépenses nouvelles à assurer au budget chaufferie bois relatives principalement à l'entretien de la chaudière bois. Il convient de procéder au mouvement de crédits suivants :

Compte 7474 Participation communale + 10 100 €

Compte 61558 Entretien biens mobiliers + 10 100 €

Adopté à l'unanimité.

2.3 Décision modificative N° 2 – Budget Principal

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 6 octobre dernier relative au recours à l'emprunt afin d'assurer divers travaux de voiries : Sécurisation arrêt bus Lachat et Intersection montée du Pavé/RD3 sur la commune. Cet emprunt sera versé prochainement dans les caisses du trésor public. Il convient donc de procéder aux opérations ci-dessous :

<u>Section Investissement Dépenses :</u>	
C/2151 Travaux voiries	+ 500 000 €
<u>Section Investissement Recettes :</u>	
C/1641 Emprunt	+ 500 000 €

Adopté par 14 voix pour et 4 abstentions (Affole Stéphane, Boisson Guillaume, Brousse Michèle, Métral Sylvie).

Dans la continuité de la délibération du 06 Octobre 2022 concernant l'emprunt lui-même, le groupe Cusy l'Esprit Village s'abstient à nouveau faute de devis et de visibilité financière sur l'ensemble de ces projets, projet que nous soutenons.

2.4 Admission en non-valeur de titres de recettes – Budget principal

Le Maire fait part à l'assemblée d'un état des titres irrécouvrables transmis par M. le Trésorier de Rumilly-Alby pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur les titres de recettes d'un montant total de 1 748.21 €.

2.5 Instauration de la tarification sociale au restaurant scolaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 25 août 2022 relative aux tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022 au restaurant scolaire.

Elle précise que le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 € dans le cadre du plan pauvreté. L'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Le 16 mars 2021, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé l'élargissement de la mesure aux communes éligibles à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) péréquation dont la commune est bénéficiaire.

Une subvention de 3 € est allouée par l'Etat aux collectivités, pour chaque repas facturé à 1€ ou moins, aux familles d'enfants de classe maternelle ou élémentaire dans le cadre d'une tarification sociale.

L'aide financière du gouvernement sera versée sous trois conditions : commune éligible à la Dotation de Solidarité Rurale, tarification sociale à 3 tranches minimum, tranche la plus basse ne dépassant pas 1 € par repas. Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000 €. La tarification concerne les repas en période scolaire des élèves de maternelle et élémentaire (ne concerne pas les repas du mercredi et des vacances du centre de loisirs). La délibération fixe cette tarification ainsi que sa durée.

Madame le Maire propose l'application d'une tarification sociale selon le quotient familial de la CAF, soit tarif à 1 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que cette tarification sociale est applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 années.

2.6 Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Le conseil municipal, considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention, à l'unanimité, décide de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention proposée aux collectivités dans le cadre de son service facultatif et autorise le maire à signer la convention correspondante.

3 - Questions diverses

- Obligation de désigner un correspondant Incendie et Secours au sein du Conseil Municipal – proposition à Pierre Carrier, acceptée par l'intéressé
- Meublés de tourisme – Changement d'usage - Proposition de passage à 35 max sur la commune et 2 maximum par propriétaire – 23 existants à ce jour.
- PLUI – PADD : Réunion publique le 18/01/23 à Alby
- CCAS : préparation colis des anciens le 16/12 après-midi – liste de distribution validée en séance
- Travaux cheminement piéton route des Bauges terminés sauf barrières sécurité bois qui seront posées au printemps et panneaux de signalisation à venir
- Le Département a installé des panneaux de signalisation clignotants pour arrêts des cars scolaires secteur les Parisiens
- Travaux d'assainissement par le SILA Les Parisiens débuteront en Janvier
- CMJ (Commission Municipale Jeunes: projet de composteur entre les 2 écoles + organisation d'un tournoi de Foot intercommunal pour assurer la cohésion entre jeunes des communes

Séance levée à 21 h 55

Le secrétaire de séance,
Véronique MUNOZ



Le Maire,
Patricia MERMOZ

